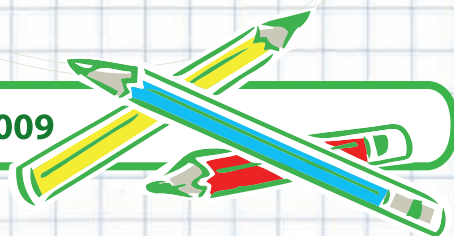


**AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE
DE LA HAUTE-GARONNE**

*Le
Statut
de l'élève*

CONSEIL EN DIAGONALE N°5

NOUVELLE ÉDITION AVRIL 2009



EDITORIAL

Les équipes municipales ont été élues en mars 2008. Lors de ces élections, 36 % des conseils municipaux ont été renouvelés.

Ainsi, beaucoup d'entre vous sont de « nouveaux » élus demandeurs d'informations sur leurs droits et leurs devoirs.

Ce numéro de *Conseil en Diagonale* ambitionne d'apporter des réponses claires et précises aux principales questions qui vous ont préoccupés, en ce début de mandat, sur l'interprétation et l'application des textes régissant le statut de l'élu local.

Vous trouverez ainsi dans ce recueil des renseignements relatifs notamment à vos indemnités de fonction, à votre protection sociale ou pénale, aux sanctions possibles en cas de faute ou de délit ainsi qu'à l'étendue de vos responsabilités.

Je suis convaincu que cet ouvrage vous sera indispensable à la poursuite de votre mandat électif mais je tiens à vous rappeler que les agents de l'ATD sont à votre disposition pour toute étude que vous souhaiteriez leur confier.

Pierre IZARD
Président de l'ATD
Président du Conseil général de la Haute-Garonne



AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

*Etablissement Public Départemental
agrée par le Ministère de l'Intérieur
pour la formation des élus locaux
1, Place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE
Service documentation
Tél : 05.34.45.56.56
Fax : 05.34.45.56.55*

Le statut de l'élu

- **Les droits de l'élu local**
- **Les devoirs et responsabilités de l'élu local**

SOMMAIRE

(27 questions, 10 fiches techniques)

1^{ère} Partie : Les droits de l' élu local

- 1 – Quels sont les attributs de fonction auxquels peut prétendre un élu : l'écharpe, la cocarde, la carte d'identité, l'insigne ? p. 9
- 2 – Tous les élus locaux ont-ils droit à des indemnités de fonction ? p. 11
- 3 – Majoration, modulation, cumul et écrêtement : quelles sont les diverses modifications que peuvent subir les indemnités de fonction ? p. 17
Fiche technique n°1 : Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale
Fiche technique n°2 : Modèles de délibération relatifs aux indemnités de fonction des élus
- 4 – Les indemnités de fonction : comment les déclarer ? p. 23
Fiche technique n°3 : Retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux : seuil d'imposition pour 2009
- 5 – Dans quelle mesure l' élu peut-il s'absenter de son travail pour exercer son mandat et bénéficier de crédits d'heures et d'autorisations d'absence ? p. 29
Fiche technique n°4 : Les absences accordées aux élus fonctionnaires
- 6 – Quels sont les droits de l' élu qui cesse de travailler pour exercer son mandat ? p. 33
- 7 – Comment un élu peut-il exercer son droit à l'information ? p. 35
- 8 – De quels moyens disposent les élus pour remplir leur mandat ? p. 39
- 9 – Le maire peut-il refuser une inscription à une session de formation ? p. 43
Fiche technique n°5 : La prise en charge par la commune des frais de formation des élus
- 10 – Quels sont les frais qui peuvent être remboursés aux élus ? p. 48
- 11 – Quel est le régime de protection sociale qui s'applique aux élus ? p. 52
- 12 – Quelle protection sociale pour l' élu qui travaille ? p. 54
- 13 – Comment fonctionne le régime de retraite des élus ? p. 55
- 14 – Quelle protection pour l' élu local diffamé, injurié, accidenté ou poursuivi ? p. 58
Fiche technique n°6 : L'insertion de propos critiques dans le bulletin municipal
- 15 – Qui doit prendre en charge les frais de défense des élus poursuivis pénalement ? p. 63
- 16 – Dans quelles conditions le maire peut-il déléguer ses fonctions ? p. 65
Fiche technique n°7 : Le retrait des délégations et ses effets
- 17 – Comment l' élu doit-il présenter sa démission ? p. 72
- 18 – Qui a le droit à l'honorariat ? p. 75

2^{ème} Partie : **Les devoirs et responsabilités de l' élu local**

- 19 – Un élu inéligible, ou dont les fonctions sont incompatibles avec l'exercice de son mandat, doit-il être démissionné d'office ? p. 79
- 20 – Quelles sont les règles de cumul des mandats ? p. 83
- 21 – L' élu local est-il tenu d' assister aux séances de l' assemblée délibérante ? p. 88
- 22 – Les élus peuvent-ils encourir des sanctions disciplinaires ? p. 89
- 23 – Responsabilité pénale et délits non intentionnels : quels sont les apports de la loi Fauchon ? p. 91
- 24 – Quels sont les délits intentionnels réprimés par le code pénal ? p. 94
Fiche technique n°8 : La notion de conseiller intéressé
- 25 – Dans quelles circonstances la responsabilité civile de l' élu peut-elle être engagée ? p. 104
Fiche technique n°9 : L' assurance personnelle du maire
- 26 – Quelles sont les caractéristiques de la gestion de fait ? p. 108
Fiche technique n°10 : La notion de gestion de fait lorsqu' un élu est membre d' une association
- 27 – Mauvaise gestion des deniers communaux : comment l' élu peut-il être déclaré responsable devant les juridictions financières ? p. 113

Directeur de la publication :

Pierre IZARD
Président de l' ATD,
Président du Conseil Général

Rédaction :

Service documentation :

Marie-Pierre GUISTI
Cendrine BARRERE
Myriam VICENDO
Damien MONGINOT

Mise en page : Cristina CERATTO

Impression : Imprimerie Messages, Toulouse

Tirage : 1200 exemplaires

Edition avril 2009